

**Procès verbal du Conseil Municipal
du 16 octobre 2025**

Le jeudi 16 octobre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Roland COUTOU.

Secrétaire de la séance : Martine LUGAGNE

Présents : Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Frédérique BEAUFUME, Bruno BESSIERES, Alain CAUQUIL, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, , Ophélie LAMOUREUX, Pierre-Franck LUYE

Absents et excusés : Didier AFFRE, Evelyne HUGUES, César LARRIBEAU

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 28 août 2025.

Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL – INTÉRÊTS D'EMPRUNT LIGNE DE TRÉSORERIE (N° DE_033_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

Article	Montant
60612 - Energie - Electricité	- 1 400.00 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 400.00 €

Vote à l'unanimité

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL – RÉGULARISATION D'ÉCRITURES (N° DE_034_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
2135 - 041	Installations générales, agencements	- 10 500,00	1641-041	Emprunts en euros	- 290 624,92
2135 - 040	Installations générales, agencements	+ 10 500,00	1641	Emprunts en euros	+ 290 624,92
2151 - 041	Réseaux de voirie	- 4 500,00			
2151 - 040	Réseaux de voirie	+ 4 500,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Vote à l'unanimité

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TÉLÉCOM (N° DE_035_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, conformément au décret, 2005-1676 en date du

27 décembre 2005, relatif aux redevances et droit de passage dus par les opérateurs de communication électronique pour l'occupation du domaine public.

Le montant de la redevance s'articule comme suit pour 2025 :

Longueur artères souterraines	2,5 km à 48.65 €	121.63 €
Longueur artères aériennes	6,07 km à 64.87 €	393.76 €
TOTAL		515.39 € arrondis à 515.00 €

Vote à l'unanimité

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RÉSEAUX ELECTRICITÉ (N° DE_036_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux d'électricité. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le plafond de cette redevance a été déterminé à 241,28 € pour 2025 arrondi à 241 €.

Vote à l'unanimité

INSCRIPTION DES CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026 (N° DE_037_2025)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget Principal 2026, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement. En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2026. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants :

Cpte	N° Opération	Libellé opération	BP 2025	Quart des crédits
203	2025 01	Etude du Pont de la Léoune	8 280,00	2 070,00
2111	2025 02	Acquisition foncière	5 000,00	1 250,00
2 131	2024 03	Eglise Réfection du pan sud	82 696,80	15 174,20
2131	2024 04	Logement Communal Camping	86 167,28	21 541,82
2 131	2024 05	Rénovation énergétique Ecole - Salle des fêtes	63 343,43	15 835,86
203	2024 06	Réhabilitation Mairie- Ecole	119 256,00	29 814,00
2131	2024 06	Réhabilitation Mairie- Ecole	606 600,00	151 650,00
		Travaux rénovation énergétique R+2 R+3 (école)		
2 131	2024 07		48 005,28	12 001,32
2132	2025 03	FAIC 2025 - Travaux bâtiment	10 020,62	2 505,16
2157	2025 04	Acquisition de matériel	5 000,00	1 250,00
2135	2024 09	Réfection de l'ancienne coopérative	30 234,35	7 558,59
2131	2024 12	Réfection de la toiture ancienne coopérative	55 705,40	13 926,35
2151	2025 05	Eclairage Public	20 000,00	5 000,00
			1 118 309,30	279 577,29

Vote à l'unanimité

INSCRIPTION DES CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE (N° DE_038_2025)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget annexe eau 2026, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement. En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget annexe eau de l'exercice 2026. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants :

Cpte	N° Opération	Libellé opération	BP 2024	Quart des crédits
211	2025 01	Acquisition foncière	2 000,00	500,00
2158	2025 02	Compteur Ichis et Sicarderie	2 000,00	500,00
2158	903	Travaux - Recherche fuite	10 000,00	2 500,00
2158	930	Matériel (coffret, compteur)	20 000,00	5 000,00
2158	940	Schéma directeur assainissement	5 000,00	1 250,00
2158	950	Travaux de mise en conformité de l'AEP	347 898,85	86 974,72
2158	960	DUP Sagnasses	2 500,00	625,00
2158	2025 03	Travaux d'assainissement	11 000,00	2 750,00
			400 398,85	100 099,71

Vote à l'unanimité

FINANCEMENT D'UN CHALET EN BOIS POUR LE GARDIEN DU CAMPING (N° DE_039_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 50 000 € destiné au financement d'un chalet en bois afin de loger le gardien du camping (coût total prévu 58 516 € HT). Cet emprunt sera remboursé en 120 mois (10 ans), aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux fixe de 3.73 %, par échéances trimestrielles dégressives du capital (amortissement constant du capital). La première échéance trimestrielle étant de 1 503.34 €. Vote à l'unanimité

RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN SALLE MULTI ACTIVITÉS – CHOIX DE L'ENTREPRISES LOT CHAUFFAGE ET GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE (GTC) (N° DE_040_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les offres reçues suite à l'appel public à la concurrence publié le 09 juillet concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal en salle multi activités, du lot 7 b : GTC. Le nombre d'offres reçues par lot : - Lot 7 b : GTC : 2 offres.

Suite à l'analyse des candidatures et l'examen des offres, la Commission d'Appel d'Offre en date du 13 octobre 2025 a permis un classement des offres pour le lot 7 b : GTC. Il est proposé l'attribution des marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (50 %), la valeur technique (50 %) :

Numéro et désignation du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
Lot 7 : CVC Plomberie, Chauffage	SPIE Building Solutions – Direction d'activités Génie Climatique Grand Ouest – 31 Avenue Charles Sabatié Aussillon – 81200 MAZAMET	87 429.93

Vote à l'unanimité

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET ANNEXE EAU – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
(N° DE_041_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
2158 - 930	Autres Instal. Matériel, outil. techniq	- 11 000,00
2158 - 202503	Autres Instal. Matériel, outil. techniq	+ 11 000,00
TOTAL		0,00

Vote à l'unanimité

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU 2024
(N° DE_042_2025)

Monsieur le Maire de Prémian rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article M.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vote à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 (N° DE_043_2025)

Monsieur le Maire de Prémian rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article M.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

* Travaux école mairie : les travaux vont évoluer pendant les vacances de Toussaint : achèvement des travaux de gros œuvre sur la toiture (occulter les châssis, création du conduit de désenfumage de la cage d'escalier), élargissement des ouvertures de portes issues de secours et de la classe du 1^{er} étage, pose des différentes huisseries sur les quatre niveaux. A l'issue de cette période un point pourra être fait sur l'accès à la salle polyvalente.

* Travaux DUP : il reste à réaliser les clôtures sur tous les ouvrages (captages des Prés-Hauts, répartiteur d'Ichis, bassin d'Ichis, bassin des Costes, bassin des Campanelles et captage de Fontfrêche). Les travaux de rénovation de l'étanchéité du répartiteur et du bassin d'Ichis débuteront lundi 27 octobre 2025 qui occasionneront peut-être une interruption provisoire de la distribution d'eau potable pour Ichis.

* Sécurisation de la traversée du bourg centre : les écluses installées de façon provisoire ne donnent pas entière satisfaction. Un projet sera validé au cours du prochain conseil municipal. Il consistera par l'installation de trois feux dits « à récompense » situés :

- 1 en remplacement de l'écluse Route de Bédarieux (sens Prémian / Saint-Pons)
- 1 en remplacement de l'écluse Route de Saint-Pons (sens Prémian / Saint-Pons)
- 1 en amont du Pont Notre Dame (sens Saint-Pons / Prémian)

Un quatrième dispositif est prévu Route de Saint-Pons, en amont du Restaurant : ce peut-être un feu à récompense ou une double écluse avec priorité dans le sens Prémian / Saint-Pons. Ces travaux nécessiteront la suppression du bourrelet central.

SEANCE LEVEE A 20H30

Roland COUTOU
Président de séance

Martine LUGAGNE
Secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Martine Lugagne'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 16 octobre 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
16/10/2025	DE_033_2025	DECISION MODIFICATIVE DM 2025-002 BUDGET PRINCIPAL INTERETS D'EMPRUNT LIGNE DE TRESORERIE	48
16/10/2025	DE_034_2025	DECISION MODIFICATIVE DM 2025-003 BUDGET PRINCIPAL REGULARISATION D'ECRITURES	49
16/10/2025	DE_035_2025	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TELECOM	50
16/10/2025	DE_036_2025	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ELECTRICITE	51
16/10/2025	DE_037_2025	INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026	52
16/10/2025	DE_038_2025	INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2026	54
16/10/2025	DE_039_2025	FINANCEMENT D'UN CHALET EN BOIS POUR LOGER LE GARDIEN DU CAMPING	56
16/10/2025	DE_040_2025	REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN SALLE MULTI ACTIVITES CHOIX DE L'ENTREPRISE lot Gestion Technique Centralisée (GTC)	57
16/10/2025	DE_041_2025	DECISION MODIFICATIVE DM 2025-003 BUDGET ANNEXE EAU TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	59
16/10/2025	DE_042_2025	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024	60
16/10/2025	DE_043_2025	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024	62